

E. Définition

Dans la présente annexe :

« services écosystémiques » désigne les avantages que les êtres humains obtiennent des écosystèmes, par exemple : l'énergie, la nourriture et l'eau, les biomédecines, la prévention des inondations, la biodiversité, la régulation du climat, la lutte contre l'érosion, le contrôle des agents pathogènes et des parasites, la formation du sol, le cycle des substances nutritives, les loisirs, le patrimoine, la satisfaction spirituelle et personnelle et d'autres avantages immatériels.